

Le mythe de Robin des bois

Parmi les grands mythes médiévaux parvenus jusqu'à nous, il en est un qui garde toute sa popularité au fil du temps, celui de Robin des bois.

Il est vrai que ce héros romantique volant aux riches pour donner aux pauvres a tout pour plaire. Pourtant ce mythe, aussi plaisant soit-il, nous induit parfois en erreur quant à la gestion de nos finances individuelles et publiques, avec des conséquences très concrètes. Il nous incite à penser qu'il est possible de prendre à un agent économique pour donner à un autre agent économique sans aucune répercussion.

Commençons par les finances publiques et le mythe de l'Etat Robin des bois concernant les impôts.

Il arrive parfois que le débat public se résume à affirmer que l'Etat Robin des Bois pourra taxer les entreprises et redonner aux citoyens et cela sans aucune conséquence. Comme si derrière une entreprise (une personne morale), il n'y avait aucun collaborateur, aucune famille, aucun fournisseur. Il va de soi que ce qui est retiré aux entreprises le sera de facto aux parties prenantes à cette société. Plus de taxes signifie moins d'augmentations de salaires, d'embauches et moins d'investissements productifs.

Continuons sur l'Etat Robin des bois et le mythe de la dette.

Les banques centrales injectent des liquidités abondantes afin de limiter les effets de la crise économique liée au confinement et à la Covid-19. Pour autant si personne ne rembourse ses dettes, ne risquons-nous pas d'oublier les réformes indispensables à nos sociétés ? Le risque n'est-il pas d'accroître encore les dettes et d'affaiblir la monnaie, de générer de l'inflation et de nuire au consommateur à terme ? En somme, l'Etat Robin des bois ne vole-t-il pas aux générations futures pour donner aux générations actuelles ? Il est amusant de constater que la première mention historique de Robin des bois se fait en 1228 sur un parchemin judiciaire anglais qui fait état de l'incarcération d'un dénommé Robin Hood pour non-paiement... d'une dette.

Abordons ensuite le mythe du Robin des bois de la finance.

Ce narratif nous explique que le monde de la finance « vole » les investisseurs. Il faut évidemment continuer à progresser sur la transparence, l'indépendance et la qualité de l'information client. Pour autant, il est facile de dénoncer les frais des assureurs, des banques, des gérants financiers, des courtiers, etc. Il est moins aisé de financer les développements informatiques, de maintenir des fonds propres élevés, de passer du temps à étudier une situation patrimoniale/fiscale et de prodiguer du conseil tout en répondant aux exigences réglementaires... Par ailleurs, qu'en est-il des frais bas, voire de la gratuité mise en avant par certains acteurs ? Il se peut que ce soient des leurres cachant d'autres frais tels que le dumping pour assoir un monopole puis tarifier plus cher par la suite ou attaquer la marge des fournisseurs, absence d'alpha et de service client, ou encore rentabilité apportée par la vente croisée d'un autre produit... Des réglementations telles MIF2 sur les rémunérations ont d'ailleurs poussé des banques (et même des courtiers au Royaume-Uni avec la [RDR](#)) à se séparer de certains clients dont les portefeuilles étaient devenus « peu » rentables. Ces clientèles, souvent jeunes avec moins d'épargne ont à titre d'exemple un grand besoin d'accompagnement pour financer une retraite très incertaine. En réalité, l'effet pervers est de pénaliser les épargnants les plus fragiles et d'augmenter la qualité du service...mais pour les épargnants les plus aisés.

Evoquons pour finir le mythe de l'investisseur Robin des bois vivant en auto-suffisance dans sa forêt.

L'investisseur peut gérer son portefeuille efficacement lui-même en titres vifs et/ou en ETF et ainsi diminuer les frais de gestion, de conservation, d'OPC, d'assurance, etc. Sommes-nous sûr que cette pratique soit gagnante dans le temps ? Parmi les sites qui surfent sur le champ lexical des frais bas, on pensera évidemment au site d'investissement Robinhood qui a récemment défrayé la chronique avec la tragédie survenue coûtant la vie à un jeune homme pensant être ruiné. Le *do it yourself* pour un meuble suédois cela est une chose, pour le financement de ses projets de vie, la préparation de sa retraite ou les sujets fiscaux, cela en est une autre.

Il est probable que le passage au phygital, l'usage d'instruments indicels ou encore les réglementations permettront une baisse des frais clients au global. Pour autant la fine connaissance du client, de ses objectifs patrimoniaux, de son appétence au risque et la création de solutions d'investissement innovantes et administrées par des établissements solides peuvent difficilement être automatisées et gratuites. Pour l'heure, la meilleure manière pour les investisseurs « non avertis » d'atteindre leurs objectifs patrimoniaux reste de confier la gestion de leur épargne à des professionnels et de les rémunérer.

Vincent Godfroid,

Directeur de la Gestion Privée INOCAP Gestion.

Avertissements

Ce document a été préparé par INOCAP Gestion et a pour objet unique d'informer sur les avantages et inconvénients de la gestion libre et sous mandat. Ce document n'a pas été préparé en tenant compte des objectifs d'investissement, de la situation financière et des besoins d'un investisseur en particulier ; il peut donc ne pas être adapté à ce dernier. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et est présenté à titre d'information uniquement. Il ne constitue en aucun cas une recommandation d'investissement. En conséquence INOCAP Gestion ne saurait être tenue pour responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ce document. Il est recommandé à l'investisseur de s'informer préalablement de l'adéquation de l'investissement envisagé en fonction des objectifs recherchés et du degré de risques qu'il accepte de prendre. Son argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments seront soumis aux mouvements et aléas des marchés. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, ne sont pas constantes dans le temps et ne constituent en aucun cas une garantie future de performance.